

Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télééc. : (705) 675-4885
Courriel : langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
<http://www.etudesfrancaises.laurentienne.ca>

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin
- lecture d'épreuves : Amélie Hien, Ali Reguigui
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

20^e année, N° 82, @février 2014

Dans ce numéro :

Air climatisé ou Air conditionné? / Butin /
Corsaire, pirate, flibustier / Chat (avoir un chat
dans la gorge) / Doigt d'honneur / Flaveur /
Guet-apens / Létale (injection)



Réflexion langagière : « *Dieu nous a donné la langue pour que nous puissions dire des choses charmantes à nos amis et de dures vérités à nos ennemis.* »

(Heinrich Heine)



AIR CLIMATISÉ ou AIR CONDITIONNÉ?

Des collègues de l'Université Laurentienne nous demandent s'il faut dire **air climatisé** ou **air conditionné** pour décrire l'état d'une pièce dont la température et l'humidité sont contrôlées.

Ce cas est particulièrement intéressant parce qu'il illustre bien l'évolution dynamique du français moderne. En temps normal, une langue évolue très lentement sous l'effet de différentes influences externes et de lentes transformations internes des usages. Les générations successives de locuteurs ont alors le sentiment d'une grande stabilité et même d'une immuabilité de la langue qu'ils parlent, aidés en cela par les déclarations officielles des académies et des grammairiens. La vie d'une langue, cependant, emprunte d'autres sentiers. Dans le cas qui nous intéresse, nous examinerons une évolution sémantique qui s'étend sur une période de moins de 30 ans, ce qui est extrêmement rapide dans l'histoire d'une langue.

Dans l'édition de 1977 du *Petit Robert*, **climatiser** (de *climat*, 1950), c'est « le fait de maintenir un lieu à une température agréable et à un taux d'humidité convena-

ble ». Le deuxième sens du terme est le fait « d'adapter (un appareil) à l'action des climats externes ». L'édition de 2007 du même dictionnaire reprend tel quel le premier sens du terme de l'édition de 1977, mais ajoute l'exemple **air climatisé**, suivi du signe ► qui renvoie à **conditionné**, mot qui, selon l'explication du *Robert*, « a un grand rapport de sens » avec le précédent. En moins de trente ans, les verbes **climatiser** et **conditionner** se sont rapprochés au point que l'un et l'autre servent à désigner la même réalité alors qu'au point de départ chaque terme exprimait une nuance particulière.

Pour mieux saisir cette nuance, nous vous proposons la phrase suivante : « Madame souhaitait avoir une **maison climatisée**. Elle a donc fait installer l'**air conditionné** ». En d'autres mots, on **climatiser** un lieu, mais pour arriver à ce résultat, il faut **conditionner** l'air qui y circule. Autre exemple : les denrées périssables. Le producteur ou le grossiste assure la conservation de ces denrées durant le transport en leur faisant subir des conditionnements appropriés (traitements caloriques ou chimiques, emballages spécialisés, etc.). On obtient alors des **denrées conditionnées**. L'air d'une pièce qu'on veut **climatiser** subit un traitement analogue. On dira alors que l'air de la pièce a été **conditionné** pour assurer le confort des occupants.

En dépit de ces fines nuances, force est de constater, comme le fait le *Petit Robert* en 2007, que la langue d'aujourd'hui tend à utiliser indistinctement **air climatisé** et **air conditionné**. Par-dessus bord nos savantes distinctions! Pour le dictionnaire *Antidote* 2013, **air conditionné** est un « air à température et humidité contrôlées. Ex. : chambre avec **air conditionné** ». **Air climatisé** se dit d'un lieu « qui est maintenu dans des conditions agréables de température et d'humidité. Ex. : bureau **climatisé** ». Du pareil au même, direz-vous!

BUTIN

Le terme **butin** vient de l'allemand *büte* « échange, partage » (XIV^e s.). En français, le mot a d'abord désigné l'ensemble des biens que l'on prend à l'ennemi après une victoire. Par extension, il s'est dit du produit d'un vol ou d'un pillage, puis du produit d'une recherche, d'une récolte, par exemple le **butin** recueilli à la suite d'une fouille archéologique ou le **butin** accumulé par les abeilles qui « butinent » de fleur en fleur.

Au Canada français, il n'est pas rare d'entendre le mot **butin** au sens d'effets personnels, notamment le linge et les vêtements. « Elle a quitté la maison paternelle en emportant tout son **butin**. » Cet emploi canadien est issu des dialectes du centre de la France, notamment le berrichon et le bourbonnais. Par exemple, le parler populaire bourbonnais contient encore des expressions du genre : « Ce matin, j'a lavé une pleine panier de **butin**. »

CORSAIRE, PIRATE, FLIBUSTIER

Au cours de la soirée d'Halloween, des petits **corsaires** (ou **pirates**) sont venus frapper à vos portes afin de vous extorquer quelques friandises. À une époque pas tellement lointaine, au XVIII^e s., les **corsaires** ne s'adonnaient pas à ce jeu d'enfant, mais plutôt à une activité guerrière tout à fait légitime et sanctionnée par les gouvernements.

Dans l'imaginaire populaire, le **corsaire** est une sorte d'aventurier portant un couvre-œil noir et qui s'attaque à des navires pour prendre du butin. Le portrait du véritable **corsaire** est assez différent. Issu de l'italien *corsaro* et du latin *cursorius* (course), le mot s'est d'abord employé en droit maritime pour désigner la personne qui participait à une course en haute mer dont le but était de capturer des navires marchands ennemis. Par métonymie, le terme s'est dit d'un bateau civil armé qui a obtenu une lettre de

marque de l'État lui permettant d'aborder et de saisir des vaisseaux marchands d'un pays ennemi. Le produit d'une course (le butin) était vendu aux enchères et le partage des recettes se faisait selon des règles strictes : un pourcentage allait à l'État, une partie à l'armateur et une part à chaque participant en fonction de son rang dans l'équipage.

Il ne faut pas confondre les termes **corsaire**, **pirate** et **flibustier**. Le premier renvoie à une activité légitime en période de guerre, sanctionnée par le roi ou l'État. Le deuxième, **pirate**, désigne un aventurier qui parcourt les mers à la recherche de navires et de butin, en temps de guerre comme en temps de paix. Le **pirate** n'obéit à aucune règle, contrairement au **corsaire**. **Flibustier** est une francisation de l'anglais *flibutor* (XVI^e s.), devenu *free-booter*, du néerlandais *vrijbuitter* « celui qui fait du butin librement ». Les termes **pirate** et **flibustier** sont surtout utilisés à propos de la région des Antilles où naviguaient de vaisseaux en direction de l'Europe, chargés de produits de grande valeur (or, argent, pierres précieuses).

CHAT (avoir un chat dans la gorge)

Drôle d'image, tout de même! Comment le fait de se gourmer a-t-il pu être associé à un félin dans la gorge?

La seule explication qu'on ait de cette métaphore a été proposée par Pierre Guiraud, en 1961, dans son ouvrage *Les locutions françaises*. Il semble que l'expression « chat dans la gorge » vienne d'une confusion ou jeu de mots entre « matou », nom populaire du chat mâle, et « maton », terme qui désigne le lait caillé ou les grumeaux de lait.

Or, lorsqu'on a la voix enrouée, c'est à cause de sécrétions des muqueuses de la gorge qui font penser à des grumeaux de maton. D'après Giraud, l'expression d'origine a pu être « avoir du maton dans la gorge », et par jeu de mots, « maton » devient « matou », puis chat.

DOIGT D'HONNEUR

Un lecteur dit avoir entendu à la télé l'expression « Faire un doigt d'honneur ». De quoi s'agit-il? Ce geste grossier consiste à refermer les doigts dans la paume de la main et à pointer le majeur vers le haut. Mais pourquoi « d'honneur » en parlant du majeur?

À l'origine, le geste représentait visuellement une pénétration sexuelle honteuse ou dégradante. Les Romains possédaient l'expression *digitus impudicus* « doigt insolent », geste d'insulte. L'histoire nous apprend que durant la guerre de Cent Ans, les

archers anglais agitaient leur majeur devant les troupes françaises en signe de provocation pour dire « Venez donc le chercher! », car les combattants français étaient connus pour amputer le majeur des prisonniers anglais en raison du rôle de ce doigt dans l'utilisation de l'arc long anglais, arme particulièrement puissante comparativement à l'arbalète française. Faire un **doigt d'honneur** à quelqu'un, c'est en quelque sorte défendre son honneur par un geste de provocation.

FLAVEUR

Dans notre numéro 44 de septembre 2001, nous avons examiné ce mot et conclu qu'il ne s'agissait pas d'un anglicisme à proprement parler, malgré sa ressemblance avec *flavor*, mais de la réhabilitation d'un ancien terme français par des domaines spécialisés comme la dégustation (sous l'influence de l'anglais *flavor*, bien entendu). « Aujourd'hui, on parlera plutôt de **goût** », écrivions-nous. Depuis ce temps, le terme **flaveur** s'est répandu au point que *Le Petit Robert* le relève pour la première fois dans son édition de 2007, au sens de « sensation provoquée conjointement par le goût et l'odeur d'un aliment ».

Nous lisons récemment un texte de présentation d'un nouveau guide de la dégustation, *Les saveurs gastronomiques de la bière*, par David Lévesque-Gendron et Martin Thibault : « ...deux volumes remplis de photos mettent en vedette la bière, ses **flaveurs** et les accords gastronomiques pour maximiser le plaisir soutiré de chacune des dégustations. »

Flaveur est apparu en français en 1970. Comme il arrive très souvent avec des mots anglais à consonances françaises, l'anglais tient ce nom de l'ancien français *flaor*, ce qui explique en partie son intégration naturelle dans le lexique du français moderne. *Flaor* n'a pas eu d'héritiers en français, sauf par la souche anglaise *flavour*. Nous pourrions dire que l'anglais a eu la garde de *flaor* pendant plus de 900 ans et que le français récupère maintenant le fruit de la longue transformation de *flaor* en *flavor*. Et puisque nous sommes dans le domaine du goût et de l'odorat, qu'en est-il des termes anglais *odor*, *savor*, *scent*, *perfume*? Passez par http://www.etymon_line.com et vous y trouverez quelques indices.

GUET-APENS

Une jeune Américaine dont la famille est originaire de l'Inde a remporté le concours national d'épellation 2012 en épelant correctement le mot **guetapens** (orthographe américaine). Étonnant! Au Canada, nous connaissons les expressions « tendre un **guet-apens**, tomber dans un **guet-apens** »

pour les avoir entendues dans des reportages sur les activités criminelles de groupes comme les motards, mais connaît-on vraiment la signification des éléments qui composent ce mot aux allures étranges?

La locution est une altération de l'ancien *d'agais à pensés* « avec préméditation ». Le premier élément, **guet**, est à rapprocher de **guetter**, verbe issu du francique *wahton* « surveiller » (anglais *to watch*), qui a pris, dès le XII^e s., le sens de « surveiller, observer qqn avec de mauvaises intentions », d'où le sens moderne de « embuscade ». Le deuxième élément, **apens**, de l'ancien verbe *apensé*, « réfléchir, s'aviser de », est un dérivé de **penser**. À l'origine, la locution exprimait deux idées distinctes (**guetter** et **réfléchir**), mais de nos jours le deuxième élément qui la compose (*apens*) n'a aucune fonction sémantique.

LÉTALE (injection)

Un lecteur nous demande de commenter l'expression **injection létale** utilisée à propos d'un condamné à mort que la justice américaine allait exécuter par cette méthode. Nous renvoyons notre lecteur au numéro 60 du *Langagier* (juin 2006) dans lequel nous avons examiné **dose létale**.

L'expression injection **létale** n'est-elle pas un calque de l'anglais *lethal injection*? En réalité, **létal** est apparu en français au XV^e s., du latin *letalis* « qui cause la mort, qui est mortel », tandis que l'adjectif anglais *lethal* est arrivé dans cette langue un siècle plus tard, du latin tardif *lethalis*.

En français, **létal** s'est spécialisé en langue médicale, particulièrement en pharmacologie (une dose **létale**), en génétique (un gène **létal**), etc. En revanche, l'anglais utilise ce mot dans de nombreux secteurs de l'activité humaine : « *This pitcher has a lethal fastball* ». « *The recent Senate controversy has had a lethal effect on her reputation* ». La langue française possède bon nombre de mots semblables qui sommeillent dans un coin tranquille du lexique, à l'écart du tumulte des termes communs qui prennent toute la place dans nos conversations. Et nous oublions des mots discrets comme **létal** qui, néanmoins, ont la capacité d'enrichir notre langue lorsque nous en étendons l'usage à de nouveaux domaines. L'anglais ose. Et nous?



Avez-vous des suggestions pour **Le langagier**?

Composez le (705) 675-1151, poste 4305,
le 1-800-461-4030 (sans frais),
ou le (705) 675-3546
ou envoyez un courriel :
langagier@laurentienne.ca.